

**Commission Régionale Futsal****SAISON 2024/2025****PROCÈS-VERBAL N°32****Réunion du lundi 03 février 2025**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

**Finales Régionales Coupe de Paris Crédit Mutuel IdF Futsal
Appel à candidature**

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir l'un de ces événements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

Les candidatures sont à adresser au Secrétariat Général en précisant quelle finale vous souhaitez accueillir.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales :

Catégories	Dates	Capacité tribune
SENIORS FUTSAL MASCULIN	Semaine du 20 au 24 mai 2025	Minimum 500
SENIORS FUTSAL FEMININ	Semaine du 02 au 06 juin 2025	Minimum 350

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL SENIORS**Régional 2****Poule A****28216402 SPORTING CP 2 / MYA FUTSAL 1 du 01/02/2025**

Réception du courriel de la mairie de PARIS indiquant l'indisponibilité du gymnase.

Ce match est reporté au samedi 22/02/2025.

28216400 AULNAY FUTSAL 1 / DIAMANT FUTSAL 2 du 25/01/2025

La Commission accuse réception du courriel d'AULNAY FUTSAL et l'informe que le positionnement du chronométrateur ne peut pas être en tribune.

La Commission demande donc au club de modifier l'emplacement du chronométrateur de sorte qu'il ne soit plus situé en tribune. A défaut, le temps arrêté ne sera plus mis en place pour les rencontres à domicile de cette équipe.

Elle demande au club de respecter les préconisations à mettre en place pour le temps arrêté :

- Informer les officiels à leur arrivée
- Disposer d'un tableau d'affichage qui doit indiquer le temps et le score
- Disposer d'une table de marque
- Mettre à disposition un dirigeant du club recevant licencié et inscrit sur la feuille de match qui devra se mettre en rapport avec les officiels avant le coup d'envoi. Il aura la qualité de chronométrateur. **Il doit se placer à l'extérieur du terrain de jeu, du côté des zones de remplacements et à hauteur de la ligne médiane.** Le chronométrateur doit disposer d'une table de chronométrage pour pouvoir exercer correctement sa fonction et devra rester assis à cette table de chronométrage
- L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un dirigeant licencié et inscrit sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométrateur

Devoirs et responsabilités du chronométrateur :

Le chronométrateur veille à ce que la durée du match soit conforme à la Loi 7 et, pour ce faire :

- Il enclenche le chronomètre dès qu'un coup d'envoi est effectué correctement,
- Il arrête le chronomètre lorsque le ballon est hors du jeu,
- Il réenclenche le chronomètre après une rentrée de touche, une sortie de but, un coup de pied de coin, un coup franc, un coup de pied de réparation, un coup franc du second point de réparation, un temps mort ou une balle à terre ;
- Indique sur le panneau d'affichage les buts, fautes cumulées (si la table de marque le permet) et périodes de jeu ;
- Annonce, à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres, la demande d'un temps mort;
- Assure le chronométrage de la minute de temps mort ;
- Annonce la fin de la minute de temps mort à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- Annonce, sur indication **d'un arbitre**, la cinquième faute cumulée d'une équipe à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- Supervise la période de deux minutes d'infériorité numérique infligée à l'équipe dont un joueur a été expulsé ;
- Annonce par un coup de sifflet ou un signal sonore distinct de celui des arbitres, la fin de la première période, la fin du match ou la fin d'une période de prolongation le cas échéant

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FUTSAL - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Régional 2 – poule A – 28216405 BAGNEUX FUTSAL 1 / DIAMANT FUTSAL 2 du 30/01/2025

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ SENIORS**Régional 2****Poule A****29617040 SPORTING CP 2 / PARIS FUTSAL 1 du 02/02/2025**

Matches Aller / Retour inversés.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

29617038 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / PARIS XIV FUTSAL 1 du 02/02/2025

La Commission,

Pris connaissance du courriel de ROISSY EN BRIE FUTSAL indiquant une erreur lors de la saisie du score du match (8-2 pour ROISSY EN BRIE FUTSAL et non pas 6-2).

Pris connaissance du courriel de PARIS XIV FUTSAL confirmant le résultat inscrit sur la Feuille de Match Informatique (6-2 pour ROISSY EN BRIE FUTSAL),

Considérant que cette rencontre n'était pas couverte par un arbitre officiel,

Par ces motifs,

Maintient le résultat indiqué sur la Feuille de Match Informatique.

29617074 PARIS ACASA 1 / PARIS 18 UNITED 1 du 03/05/2025

Rappel :

La Commission reste en attente du lieu dans lequel se déroulera cette rencontre.

FUTSAL FEMININ - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Régional 2 – poule A – 29617037 VIKING CLUB PARIS 2 / PARIS 18 UNITED 1 du 01/02/2025

CHAMPIONNAT U18 FUTSAL**Régional 2****Poule A****28220653 SPORTING CP 1 / PARIS XIV FUTSAL 1 du 02/02/2025**

Les matchs Aller / retour sont inversés suite à l'accord des 2 clubs.

Poule B**28220746 PARIS INTERNATIONAL 1 / SPORTIFS DE GARGES 1 du 08/02/2025**

Lecture du courriel des SPORTIFS DE GARGES demandant le report du match (1/16èmes de Finale de la Coupe Nationale Futsal de leur équipe Seniors le même jour à 16h00).

Ce match est décalé au dimanche 09/02/2025 à 12h30 au gymnase Alice Coachman à Paris 18.

Régional 3**Poule A****NOISY TOUS UNIS - 560469**

Courriel de NOISY TOUS UNIS – la Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

Poule B**29620249 GARGES DJIBSON 1 / ILE ST DENIS 1 du 15/03/2025**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de l'ILE ST DENIS indiquant que l'horaire du coup d'envoi est trop tôt pour ses joueurs (coup d'envoi prévu à 12h30),

Précise que le coup d'envoi du match pourra être décalé uniquement avec l'accord de GARGES DJIBSON.

La Commission invite le club de GARGES DJIBSON à faire une proposition de coup d'envoi en fonction de ses disponibilités de créneau.

Poule C**29620230 CPS 10 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 01/02/2025**

La Commission,

Pris connaissance des demandes Foot clubs et du courriel de CPS 10,

Reporte ce match au samedi 22/02/2025.

La Commission précise qu'en cas de gymnase indisponible, un gymnase repli devra être proposé sinon le match sera inversé automatiquement sur le créneau habituel de DRANCY FUTSAL pour ses matchs à domicile.

Elle invite le club de CPS 10 à anticiper ses modifications afin d'éviter que cette situation ne se reproduise pour ses prochaines rencontres à domicile.

U18 FUTSAL - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES
--

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Régional 2 – poule A – 28220653 PARIS XIV FUSTAL 1 / SPORTING CP 1 du 02/02/2025

Régional 2 – poule A – 28220654 MYA FUTSAL 1 / CROSNE FUTSAL 1 du 01/02/2025

CRITERIUM U16 FUTSAL

Niveau 1**Poule A****53148938 TORCY EU FUTSAL 1 / ESP.SAVIGIENNE 1 du 09/02/2025**

La Commission prend connaissance de la demande de report de l'ESP. SAVIGIENNE (motif : joueurs et éducateurs concernés par une rencontre de foot à 11).

La Commission rappelle que ce Critérium se déroule soit le samedi soit le dimanche.

Vu le motif, la Commission émet un avis défavorable à cette demande.

Niveau 2**Poule D****53149185 F2N 1 / FOOT INDOOR LOISIR 1 du 09/02/2025**

Courriel de F2N du 03/02/2025 pour décaler le coup d'envoi du match à 16h30 (au lieu de 12h30).

Compte tenu du délai de prévenance et l'amplitude importante de ce changement horaire, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord de FOOT INDOOR LOISIR à transmettre au plus tard le vendredi 07/02/2025.